

**- A R R E T E -**

**LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,**

**VU :**

Le Code de la Route  
Le Code général des Collectivités Locales  
Les lois et règlements en vigueur  
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1** : En raison de travaux de terrassement pour branchement individuel électrique neuf au 1 rue de Caumont, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement avec basculement sur la chaussée opposée. Le stationnement sera interdit au long des travaux et la vitesse limitée à 10 km/h. Les travaux débuteront le 15 janvier 2024 pour une durée de 15 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

**ARTICLE 2** : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **MARRON TP**.

**ARTICLE 3** : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise MARRON TP
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,  
le 26 décembre 2023  
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

